



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

AR Prefecture

006-210600979-20230624-DELIB2023021-DE
Reçu le 26/06/2023

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal N° 2023021**

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE
POLYVALENT DANS LE CADRE DU CONTRAT
UNIQUE D'INSERTION-PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES**

L'an deux mille vingt trois, le 24 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Pierre NUNEZ, Jackie PIAZZA, Mélissa MARGALHAN-FERRAT

Absent : Jacky PONSOT

Pouvoirs : Jacques BELLON à Jackie PIAZZA, Christine FONTAINE à Marc BELVISI, Gilles TASSONE-CASTEL à Christian ZAETTA, Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI

Secrétaire de séance: Christian ZAETTA

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT DANS LE CADRE DU
CONTRAT UNIQUE D'INSERTION-PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, comme le prévoit la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer un poste pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à compter du 1^{er} juillet 2023 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ». Un agent public sera désigné comme tuteur de la personne recrutée en contrat unique d'insertion.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

AR Prefecture

006-210600979-20230624-DELIB2023021-DE
Reçu le 26/06/2023

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal N° 2023021**

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE
POLYVALENT DANS LE CADRE DU CONTRAT
UNIQUE D'INSERTION-PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES**

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 21 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Marc BELVISI



Le secrétaire de séance

Christian ZAETTA